

OFSP

Par courriel [hmr@bag.admin.ch](mailto:hmr@bag.admin.ch)

Le 27 mai 2022

## Consultation sur la Loi fédérale sur les médicaments et les dispositifs médicaux

Madame, Monsieur,

HelvEthica est un jeune parti politique suisse. Il est soutenu, pour cette consultation, par le Canal Sang pour sang (<https://t.me/sangpoursang>), qui n'est pas constitué en association. Le formulaire ad-hoc synthétise notre position. La présente lettre élargit quelque peu l'approche et la documentation. Une analyse juridique (document PDF) ainsi qu'un dossier internet qui sera publié ces prochains jours sous [helvethica.ch](http://helvethica.ch) complètent notre prise de position.

Les risques de contamination du sang liés au Covid-19 et à sa vaccination sont encore peu connus, mais les problèmes graves de coagulation (thrombose, AVC,...) se sont multipliés de manière inquiétante ces derniers mois. La Croix-Rouge aux USA et dans les pays hispaniques refuse le sang de donneurs vaccinés car il ne contient plus d'anticorps et présente des problèmes de coagulation. La confiance est le moteur du don du sang. Elle est actuellement rompue, car les craintes du public relatives à une possible contamination ne sont nullement prises en compte: aucune procédure n'est prévue pour éviter la transmission de sang contaminé par le Covid-19 ou son vaccin.

Seul un changement radical des procédures permettra de rétablir la confiance. Les trois mesures proposées doivent être comprises ainsi:

- Le contrôle du taux de D-dimères permet de contrôler la viscosité du sang et donc d'exclure le sang manifestement contaminé. Il s'agit d'une mesure facile à effectuer et qui devrait absolument être introduite.
- Le refus du sang de personnes participant à des expérimentations médicales, essais cliniques quelles que soient les phases, permettrait une meilleure garantie face aux risques cachés, dont certains commencent à apparaître au grand jour. Le principe de précaution ainsi que la sécurité de la qualité du sang devraient prévaloir ici.
- Enfin, le passage au principe de la primauté de l'autotransfusion devrait permettre de combler en partie le manque de sang consécutif aux deux mesures précédentes. Le meilleur fluide sanguin est celui qui contient l'ADN de l'individu. L'autotransfusion doit être considérée au même tarif que la transfusion. La récupération du sang périopératoire doit être intensifiée lorsque cela est possible. Cette récupération permet d'administrer par voie intraveineuse au patient son propre sang récupéré dans le site chirurgical ou dans la plaie postopératoire lors d'une intervention chirurgicale hémorragique.

Meilleures salutations



Rossana Scalzi

Présidente d'HelvEthica